

Communiqué de presse

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-IMIER

Conférence régionale pas nécessaire

Invité à prendre position dans le cadre d'une procédure de consultation menée par la Direction de la justice et des affaires militaires communales et des affaires ecclésiastiques du canton de Berne, l'exécutif imérien estime superflue la création de la Conférence régionale supposée être active dans un périmètre couvrant le Jura bernois, Bienne et le Seeland. Elle ne se justifie pas dans la mesure où la réalité n'atteste pas d'une communauté d'intérêts entre les régions censées être réunies. De plus, dans cette organisation le poids politique du Jura bernois se trouverait fort limité, à l'image de l'impact des trois voix de Saint-Imier dans une assemblée de 180 membres. Ainsi, la grande Conférence régionale ne garantirait pas la simplification structurelle visée, puisque vu l'incongruité de sa composition, le recours à la formule des sous-conférences se révélerait inévitable. Le Conseil municipal estime, qu'en raison des arguments développés ci-dessus, la probabilité qu'une seule conférence soit acceptée en votation populaire est très faible, voire illusoire.

L'analyse de l'exécutif imérien, unanime, le pousse à souhaiter le maintien de l'organisation politique actuelle, où, à titre d'exemple, la culture se trouve traitée à l'échelle Jura bernois Bienne et les transports à l'échelle du Jura bernois de Bienne et du Seeland.

Cependant, en cas d'acceptation du principe d'une Conférence régionale, le Conseil municipal se montrerait plus réceptif à la création de deux «petites» Conférences régionales : une couvrant le Jura Bernois avec Bienne et Evilard, l'autre couvrant le Seeland avec Bienne et Evilard. Toutefois, la planification des transports doit impérativement être traitée sur un périmètre plus large, correspondant au périmètre actuel de la Conférence régionale des transports (CRT). Or, cette tâche représentant une donnée fondamentale de la loi sur les Conférences régionales, les deux variantes d'organisation proposées se retrouvent donc en porte-à-faux.

D'où l'opposition de l'exécutif imérien au principe même de la création d'une Conférence régionale, indépendamment de son organisation.

Chasse aux glaçons et trottoirs déneigés

En matière de sécurité, la saison hivernale a ses exigences particulières. Le bien-être de tous passe par le respect attentif de certaines mesures. Ainsi, les propriétaires sont-ils priés de surveiller avec une attention particulière le toit de leur immeuble afin d'éviter que la chute de glaçons formés ne menace les passants ou n'entrave la circulation. De même ils sauront déneiger de manière régulière leurs trottoirs pour garantir la sécurité de tous. La Municipalité assure à bien plaisir le déneigement de certains trottoirs qui appartiennent à des privés. Il est ici rappelé que ce service offert par la collectivité ne décharge en rien les propriétaires privés de leurs obligations. Si les mesures prises sont insuffisantes et qu'un accident survient, la responsabilité pourrait en incomber au propriétaire concerné.

Saint-Imier, mercredi 4 février 2015
(cm)